

AI¹ en première ST2S : Réflexions sur les différents objets d'études adaptés à l'épreuve.

I. Approche du fait de société

Cadre général

L'épreuve anticipée d'AI est centrée sur **l'étude d'un fait de société posant des questions sanitaires ou sociales**. Un fait de société est un fait social sur lequel un intérêt collectif, voire médiatique, existe, en recherche d'une réponse de la société.

Les AI doivent permettre aux élèves de **connaître puis d'étudier un fait de société** en mettant en œuvre des démarches, des méthodes et des outils appliqués au secteur sanitaire et social. Une enquête de terrain est donc souhaitable, qui prenne appui sur des échanges avec des institutions et des acteurs de terrain autant que possible, ou sur un recueil de données spécifiques à un territoire, une population². Ainsi, les AI ne se limitent pas à une recherche documentaire et, dans la mesure du possible, ne s'articulent pas autour d'une unique rencontre avec un professionnel. Comme travaillé en STSS, une étude suppose de croiser différentes sources d'informations et de données.

Il est conseillé de s'assurer que le choix du fait de société, situé sur un territoire et/ou concernant pour une population précise, permette la mise en œuvre de démarches appliquées pour être étudié.

Les activités, menées en groupe, permettent aux élèves de conjuguer différentes approches et de mobiliser les apports de trois disciplines : STSS, BPH, et mathématiques ou sciences physiques ou chimiques.

Critères :

Un objet d'étude d'AI répondra aux critères suivants :

- **Etre un fait de société :**
 - Un **fait social** (*référence DURKHEIM*) ...
 - Fait extérieur aux individus :
n'est pas uniquement un choix individuel, mais est en partie au moins, lié à l'environnement et aux relations des individus avec l'environnement
 - Contraignant pour les individus :
existence d'un lien avec la société, avec les normes, impactant la "santé" dans sa vision tri-dimensionnelle (cf. OMS)
 - Est mesurable/objectivable :
il prend la forme d'une régularité statistique, et mobilise de ce fait des disciplines scientifiques : épidémiologie, démographie, socio économie, sociologie...
 - S'analyse grâce à une méthode
 - ... Identifié au **sein d'une société**
 - Fait repéré dans la société en question : présence d'un intérêt collectif, voire médiatique actuel
 - Attente d'une réponse de la société
- Et être **adapté aux contraintes de l'épreuve**
 - Fait posant des questions sanitaires ou sociales
 - D'une complexité d'approche adaptée à des élèves du secondaire GT
 - Ancré dans une réalité locale pour permettre la mise en œuvre des démarches, des méthodes et des outils appliqués au secteur sanitaire et social
 - Dont l'étude permet une mobilisation interdisciplinaire

¹ AI : Activités interdisciplinaires

² Selon le fait de société étudié, l'enquête directe auprès de la population peut ne pas être pertinente ou possible.

Cette interdisciplinarité doit croiser, a minima, les STSS, la BPH, les mathématiques ou les sciences physiques ou chimiques, sans qu'un lien avec les programmes soit imposé.

II. Formation et accompagnement

Formation : l'interdisciplinarité

L'approche de l'interdisciplinarité sur des questions sanitaires ou sociales est présente dans la formation des élèves, en STSS particulièrement, en respect de la réalité de ces questions. L'approche des déterminants de santé, par exemple, le permet assez facilement.

Les élèves ont donc découvert, avant l'épreuve d'AI, la dimension interdisciplinaire des questions de santé et sociales.

Accompagnement vers le fait de société

La présentation de l'épreuve, en début d'année, est suivie d'un accompagnement³ des élèves pour leur permettre, avant les séances réservées à l'épreuve, d'évoluer vers le repérage d'un fait de société adapté aux contraintes de l'épreuve et qui ait les caractéristiques souhaitées.

Cet accompagnement est pris en charge selon des modalités que l'équipe pédagogique choisi d'adopter (cf introduction du BO n°6 du 9 février 2012)

Nous donnons ci-après quelques conseils sur les axes d'accompagnement à engager pour aider, si besoin, les élèves à construire leur objet d'étude.

III. Exemples d'objets d'étude adaptés aux AI :

Plusieurs équipes de l'académie⁴ nous ont transmis des exemples de fait de société particulièrement adaptés aux AI, et des exemples de thèmes ou de fait de société assez souvent choisis par les élèves dont la formulation montre qu'ils ne sont pas adaptés aux AI.

Ce qu'elles nous ont transmis a été très précieux et nous a permis d'engager la réflexion sur des exemples précis, nous les en remercions très chaleureusement.

Voici quelques exemples de fait de société souvent choisis par les élèves et pouvant répondre aux contraintes de l'épreuve, auxquels nous proposons [quelques conseils sur l'accompagnement spécifique des élèves](#) :

- **[Groupe 1](#) :** Exemples à rattacher à des éléments précis liés à l'actualité pour poser les contours du fait d'actualité, et à situer dans un contexte, territoire voire un public particulier pour que l'étude puisse être menée

Piercing et tatouages ;

La contraception chez les jeunes ;

La consommation d'alcool chez les jeunes ;

La précarité chez les étudiants ;

La malnutrition chez les adolescents ;

La précarité énergétique ;

L'accessibilité au logement pour les personnes en situation de handicap ;

La prise en charge du tabagisme ;

L'alcool et les accidents de la route ;

³ Accompagnement mené dans les enseignements concernés ou en AP, selon les besoins des élèves et le choix de l'équipe.

⁴ Equipes des lycées : J. Renoi Bondy, J. Vilar Meaux, B Pascal Villemonble, J. Ferry Coulommiers, J Rose Meaux, H Moissan Meaux, Uruguay France Avon, Teilhard de Chardin Saint-Maur, F. Cabrini Noisy le Grand, Liberté Romainville, L Michel Champigny, J Moulin Le Blanc-Mesnil, J Feyder Epinay, Jehan de Chelles Chelles, J. Jaurès Montreuil.

- **Groupe 2 :** Exemples où le questionnement est à situer sur un territoire, pour chercher des données sur les caractéristiques du phénomène, voire sur son évolution.
Et où l'enquête ne peut être menée qu'auprès d'acteurs intervenant en prévention ou prise en charge ; ... **et non auprès du public.**
Ces thématiques nécessitent un accompagnement important au début des AI (peu de données statistiques) :

L'IVG chez les jeunes filles ;
L'anorexie des 14-18 ans sur la ville de... ;
La santé des SDF sur la ville de ...

- **Groupe 3 :** Faits de société nécessitant une vigilance sur la mobilisation de la BPH, et dont l'étude nécessite une enquête auprès d'acteurs intervenant en prévention, ou pour la prise en charge, ... :

L'impact des nouvelles technologies sur le sommeil, pour un public et un type de nouvelle technologie (jeux vidéo/tablettes/smartphone) ;
L'addiction aux réseaux sociaux, ou la dépendance aux réseaux sociaux ;
La prise en charge de la dépendance ;
L'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;
L'isolement social des personnes âgées en EHPAD.

- **Groupe 4 :** Fait de société où la question sanitaire ou sociale est à faire émerger par les élèves :
Téléphone portable : quel usage selon les générations ?
L'utilisation des antibiotiques.

- **Groupe 5 :** Entrées inadaptées, qui ne sont pas des faits de société en tant que tels, et qui font porter le risque d'un traitement documentaire uniquement à orientation BPH. A valider sous réserve que les élèves, en appui sur l'actualité par exemple, aient pu y repérer ce qui pose question pour s'orienter vers un fait de société.
Accompagnement préalable aux AI important à mener

Pathologies : cancer, maladie chronique, autisme, diabète, endométriose, maladie mentale, maladies rares....
Situation en lien avec la santé : prématurité, grossesse, malnutrition

- **Groupe 6 :** Autres exemples de thème pouvant, après accompagnement, amener au repérage de faits de société adaptés aux AI :

Les personnes âgées en EHPAD : objet d'étude à construire

Les dons d'organe : Fait de société à repérer, à rattacher à une actualité ou une problématique (pénurie de certains dons et impact sanitaire ?)

IV. Thèmes, faits de société déconseillés :

Les collègues ayant répondu à l'enquête ont signalé certains thèmes ou faits de société déconseillés pour l'épreuve d'AI. L'expérience des collègues est ici précieuse, merci à nouveau à chacune des équipes. En voici une présentation et les remarques des collègues que nous avons parfois complétées :

Certains thèmes ou faits de société ne peuvent être étudiés, dans le cadre d'un travail scolaire, par enquête auprès du groupe concerné :

Anorexie, boulimie, qui ne sont pas un fait de société (cf groupe 5)

Pour d'autres, le recueil de données auprès de professionnels est difficile à mener :

Le cancer du col de l'utérus des 11-14 ans : comment la prévention s'organise-t-elle ? il y a-t-il des résistances face à la vaccination ?

Grossesse chez les femmes de plus de 40 ans ;

La mucoviscidose est-elle un frein pour le bien-être social des personnes atteintes ?

La santé en milieu pénitentiaire ;

L'enfance maltraitée.

D'autres thèmes ou faits de société sont d'une complexité trop importante pour des lycéens, ou d'une dimension extérieure aux acquis en STSS. A noter : ces thèmes ne peuvent être explorés que par contact avec des professionnels, en aucun cas par étude directe auprès d'un public :

Harcèlement sexuel ;

Le suicide des jeunes ;

Le viol ;

Les violences conjugales, violences faites aux femmes ;

Maltraitance des mineurs.

Autres exemples de thèmes ou faits de société déconseillés par les équipes :

- **L'accessibilité des établissements scolaires aux élèves en situation de handicap physique :** Très peu d'interlocuteurs disponibles et de réponses apportées aux élèves. Déclenche un sentiment d'injustice et de non-respect de la loi quand l'établissement fréquenté par les élèves n'est pas aux normes concernant l'accueil de ce public
- **Le fonctionnement du système de santé en France :** trop vaste - pas d'ancrage local, difficultés pour croiser les différentes disciplines.
- **Le mal logement :** choix du fait de société difficile, thématique très large, mais très intéressante.
- **Les grossesses chez les adolescentes** quand le sujet renvoie à une histoire personnelle. Nous sommes là sur un exemple de fait de social qui ne peut être étudié, dans le cadre d'un travail scolaire, par enquête directe auprès du groupe. Le recueil de données ou d'information ne peut être mené qu'auprès de professionnels.
- **Les migrants :** sujet vaste, ou différentes dimensions sont à croiser. Difficultés pour la prise de recul des élèves ; difficulté pour trouver des données fiables.
- **Les signes religieux** dans notre société : sujet sensible et qui ne présente pas vraiment d'interdisciplinarité.
- **L'impact des actes terroristes sur la santé :** des études épidémiologiques (cohortes spécifiques) existent mais ces éléments sont complexes à étudier. Par ailleurs ces études sont peu accessibles et n'ouvrent pas sur des explorations de terrain réalisables par des élèves de première.
- **Les transgenres :** sujet vaste, qui interroge de multiples dimensions et qui pose le problème des représentations des élèves qui seront difficiles à lever sur un temps d'exploration court. Difficulté à recueillir des données chiffrées ou à mener une étude auprès de professionnels.

V. Extraits des textes officiels

Introduction des programmes de BPH et de STSS, Bulletin officiel n°6 du 9 février 2012

Activités interdisciplinaires en classe de première

Les activités interdisciplinaires vont permettre aux élèves de connaître puis d'étudier des faits de société posant des questions sanitaires et/ou sociales en conjuguant les différentes approches (scientifiques, juridiques, socioéconomiques, historiques, politiques, géographiques, culturelles, etc.).

Elles doivent les amener à une approche globale des réalités complexes des domaines de la santé et du social.

Cette approche sera facilitée par les échanges avec des institutions et des acteurs de terrain.

Quels objectifs ?

Les activités interdisciplinaires ont pour objectifs de permettre à l'élève de :

- porter un regard critique croisé sur des questions sanitaires et/ou sociales grâce à l'interdisciplinarité ;
- aborder les réponses dans leur diversité par, entre autres, une approche concrète du champ de la santé et du social ;
- mettre en oeuvre des démarches, des méthodes et des outils appliqués au secteur sanitaire et social ;
- enrichir les méthodes de travail, développer la prise d'initiative et la capacité à travailler en équipe (par le biais de travaux de groupe) ;
- présenter les résultats d'une réflexion à l'écrit et à l'oral.

Quel est l'objet, quelle est la démarche ?

Les thèmes des AI relèvent du champ de la santé et du social et ne sont pas nécessairement une déclinaison d'un point de programme.

Au cours des AI, les élèves conduisent des activités de recherches interdisciplinaires pour repérer et intégrer les apports d'au moins trois des disciplines concernées (sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines, mathématiques, sciences physiques et chimiques) dans la compréhension d'un fait de société ou d'actualité. Les AI peuvent également mobiliser les apports d'autres disciplines.

L'appropriation du thème choisi peut se faire par le biais de recherches documentaires et d'investigations sur le terrain auprès de différents acteurs.

Ces activités, menées par groupe de deux ou trois élèves, associent temps de travail individuel (recherche documentaire, investigations sur le terrain, etc.) et temps collectif (analyse du thème, synthèse, etc.). Elles contribuent aux apprentissages méthodologiques et cognitifs. Les élèves recueillent des données, collectent des informations, les sélectionnent, les organisent. Leur analyse aboutit à une production structurée support d'une présentation orale.

Quand, dans l'année, mettre en place ces activités ?

- Ces activités sont menées sur les horaires de mathématiques, sciences physiques et chimiques, biologie et physiopathologie humaines et sciences et techniques sanitaires et sociales, pendant une durée équivalente à trois semaines d'enseignement soit 48 heures (3 fois 16 h). Dans la mesure du possible, les enseignements des quatre disciplines concernées sont groupés au moins pour une demi-journée de façon à permettre des déplacements sur le « terrain ».

Quels enseignants pour encadrer ces activités ?

Les enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales, de biologie et physiopathologie humaines, de mathématiques et de sciences physiques et chimiques encadrent les élèves sur les horaires de ces disciplines et les accompagnent dans leur travail. Toutefois, l'ensemble de l'équipe pédagogique peut être amené à participer à la conception et la mise en place des AI.

Définition d'épreuve (extrait) Bulletin officiel n°21 du 24 mai 2012 - note de service n° 2012-076 du 26-4-2012

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectifs d'évaluer les compétences suivantes :

- collecter des données pertinentes relatives aux différents champs disciplinaires ;
- traiter et analyser les données collectées en intégrant les apports des différentes disciplines ;
- vérifier l'adéquation entre les résultats des recherches et les hypothèses initiales, identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la démarche ;
- expliquer les choix réalisés lors des activités interdisciplinaires et rendre compte des résultats ;
- faire preuve d'initiative, travailler en équipe ;
- soutenir une présentation orale sur le sujet traité.

Cette épreuve porte les programmes de la classe de première des enseignements suivants :

- sciences et techniques sanitaires et sociales ;
- biologie et physiopathologie humaines ;
- mathématiques ou sciences physiques et chimiques.

Travail demandé au candidat et évaluation

Conformément aux arrêtés du 28 décembre 2011 relatifs aux programmes des enseignements technologiques de la classe de première en série ST2S, les activités sont menées par petits groupes et organisées sur une durée de trois semaines réparties dans l'année scolaire.

Les thèmes des activités interdisciplinaires peuvent concerner tout fait de société posant des questions sanitaires et/ou sociales, qu'il soit abordé ou non dans les programmes.

L'équipe d'enseignants en charge des enseignements sur lesquels porte l'épreuve accompagne les groupes de candidats dans leur choix du thème d'activités interdisciplinaires et le valide.

L'ensemble de l'équipe pédagogique peut participer à la conception et à la mise en place des activités interdisciplinaires mais seuls peuvent participer à l'évaluation les enseignants des disciplines sur lesquelles porte l'épreuve.

Les candidats redoublants sous statut scolaire choisissent un thème différent de celui préparé pendant leur précédente année de première.

L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points.

L'épreuve a lieu en deux parties : une évaluation de la démarche personnelle et de l'investissement du candidat et une évaluation de la soutenance orale.

a. Évaluation de la démarche du candidat et de son investissement

L'évaluation de la démarche du candidat et de son investissement donne lieu à une note sur 8 points. La note, assortie d'une appréciation, est attribuée à chaque candidat par au moins deux professeurs en charge d'enseignements différents, ayant suivi les activités interdisciplinaires du groupe de candidats concerné.

L'évaluation est individuelle. Elle fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées.

b. Évaluation de la soutenance orale

L'évaluation de la soutenance, réalisée au cours du troisième trimestre, donne lieu à une note sur 12 points. Cette évaluation est réalisée par deux professeurs qui ont participé au suivi des activités interdisciplinaires. La soutenance orale s'appuie sur un support dont le choix est laissé au groupe de candidats. Elle se compose de deux phases :

- une présentation collective, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du travail, selon un déroulement librement choisi ; chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes ;
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat. Cet entretien porte sur l'ensemble de la présentation effectuée par le groupe.

L'évaluation est individuelle. Elle fait l'objet d'une fiche d'évaluation établie selon le modèle en annexe 2 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées.